

COMMUNE DE MIQUELON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Exercice : 2023****DM 2023-002**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juillet
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
DETCHEVERRY Franck.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

Date de convocation : 21/07/2023

Présents : DETCHEVERRY Franck, DETCHEVERRY Denis, DE LIZARAGA LUCAS Magali, OLAISOLA
Flore, VIGNEAUX Denis, GASPARD Loic.

Absents : LEMAINÉ Nicolas.

Représentés : HAYES Nancy, ORSINY Ketty, YON Vicky, BRAQUART Justine.

Secrétaire de séance : DETCHEVERRY Denis.

Objet : Vote de crédits supplémentaires

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023,
ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements
des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-3000.00
65548	Autres contributions		3000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-34000.00
1641	Emprunts en euros		4000.00
2031 - 42	Frais d'études		30000.00
2313 - 114	Constructions		650000.00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)		350000.00
1641	Emprunts en euros	1000000.00	
TOTAL :		1 000 000.00	1 000 000.00

TOTAL :		1 000 000.00	1 000 000.00
----------------	--	---------------------	---------------------

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 26/07/2023

le Maire

pour Ketty Orsney


pour Kicky You







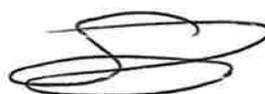





pour Justine BOAQUAET



Pour NANCY HAYES





SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 31 JUL 2023